

ନିଉନିଉନିଉ



ନିଉନିଉନିଉ

Nombre de membres en exercice : 86  
 Nombre de membres présents : 59  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 6  
 Nombre de membres excusés : 4  
 Nombre de membres absents : 17

Date de convocation :  
 22 Mars 2019

Visa du contrôle de légalité du :

- 3 AVR. 2019

Affichée le :

- 3 AVR. 2019

4 - Fonction Publique  
 4.2 - Personnel contractuel

**Objet :** Création de postes dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion (CUI) /  
 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) - Parcours Emploi Compétences (PEC)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Extrait du Registre des Décision et Délibérations**

Conseil Communautaire  
 ନିଉନିଉନିଉନିଉ

Séance du Jeudi 28 Mars 2019 à 20 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux mars deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAUT		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				
<b>PERIGNY</b>					
Mme Christiane PORTIER		x : représentée par M. Mickaël TOUTAIN			
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Jean-Pierre BINET	x				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET					x
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Blaise MICARD	x				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS					x
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b><u>PONT-BELLANGER</u></b>						
Monsieur Christian MARIETTE	x					
<b><u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u></b>						
M. Jean-Claude TROCHON		x : représenté par Mme Josiane LETELLIER				
<b><u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u></b>						
Mme Catherine GARNIER	x					
<b><u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u></b>						
Mme Nicole BEHUE					x	
M. Alain DECLOMESNIL				x		
M. Régis DELIQUAIRE	x					
Mme Nathalie DESMAISONS						x
Mme Julie DUBOURGET				X : M. Francis HERMON		
M. Didier DUCHEMIN	x					
M. Claude EUDELIN						x
M. Gérard FEUILLET	x					
M. Marc GUILLAUMIN	x					
M. Francis HERMON	x					
Mme Sonja JAMBIN				X : M. Jean-Marc LAFOSSE		
M. Jean-Marc LAFOSSE	x					
M. Edward LAIGNEL	x					
M. André LEBIS	x					
Mme Bérengère LÉBOUCHER						x
Mme Colette LESOUËF					x	
M. Claude MAIZERAY						x
Mme Natacha MASSIEU					x	
M. Michel MOISSERON	x					
Mme Monique PIGNE	x					
<b><u>VALDALLIERE</u></b>						
Mme Sarah ANNE	x					
Mme Rolande BLIN	x					
M. Frédéric BROGNIART	x					
Mme Caroline CHANU	x					
M. Herve CHANU	x					
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Josette GAUTREAU						x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Rémi LABROUSSE	x				
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER				x	
Mme Nadine LETELLIER					x
Mme Catherine MADELAINE				X : M. Régis PICOT	
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT	x				
M. Gaëtan PREVERT	x				
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>17</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>86</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>59</b>				
<b>Quorum</b>	<b>44</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>65</b>				

**Mme Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :**

« Chers collègues,

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, il est proposé au Conseil Communautaire de créer 2 emplois dans les conditions ci-après définies.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Un contrat concernera le budget annexe des ordures ménagères et l'autre concernera le budget principal de l'Intercom de la Vire au Noireau. Les emplois créés sont répartis comme suit :

- Un emploi d'agent administratif
- Un emploi de ripeur

**Suivant les avis favorables de la Commission « Moyens Généraux, Personnels » réunie le 11 mars 2019 et du Bureau Communautaire réuni le 20 mars 2019, il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant à signer les conventions avec l'Etat et les contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.
- **décider** de créer 2 postes en contrats aidés dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **préciser** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **préciser** que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine pour le poste de ripeur- agent de déchèterie et à 35 heures par semaine pour le poste d'agent administratif.
- **indiquer** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **autoriser** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement. »

## VOTE

### Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **65** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité  Adopté à l'unanimité  Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,  
M. Marc ANDRE



